



**Rapport annuel du comité
d'examen indépendant des
Fonds de Placements NEI**

18 novembre 2025

**Rapport annuel du comité d'examen indépendant aux porteurs de titres des Fonds de Placements NEI (les « Fonds »),
lesquels sont énumérés à la fin du présent rapport**

Madame, Monsieur,

Conformément au **Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement** (« Règlement 81-107 » ou « Règlement »), le comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour tous les Fonds gérés par Placements NEI¹ (le « gestionnaire ») a exercé ses activités conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris le Règlement, qui exige qu'un CEI soit composé d'au moins trois personnes, chacune étant indépendante des Fonds, du gestionnaire et de chaque entité liée au gestionnaire (comme défini dans le Règlement).

Le CEI est heureux de publier son rapport annuel aux porteurs de titres pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 (la « période visée »).

Conformément au Règlement, le mandat du CEI consiste à examiner les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire pourrait être exposé dans sa gestion des Fonds et à lui faire des recommandations à cet effet. Le gestionnaire est tenu, en vertu du Règlement, d'établir les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des Fonds, de formuler des politiques et des procédures écrites orientant sa méthode de gestion de ces conflits et de recueillir les commentaires du CEI quant à ces politiques et procédures écrites.

Lorsqu'un conflit d'intérêts se pose, le gestionnaire doit soumettre à l'examen du CEI les mesures qu'il entend prendre à l'égard de tout conflit d'intérêts. Alors que certaines questions exigent l'approbation préalable du CEI, dans la plupart des cas, ce dernier doit faire une recommandation au gestionnaire indiquant si, de l'avis du CEI, la démarche projetée du gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Dans le cas de conflits d'intérêts susceptibles de se reproduire, le CEI peut donner au gestionnaire des instructions permanentes (« IP ») lui permettant d'entreprendre les démarches nécessaires pour résoudre certaines questions sans avoir à les soumettre chaque fois au CEI pour approbation, à condition que le gestionnaire résolve les conflits conformément aux instructions permanentes.

Le comité est chargé de représenter l'intérêt des Fonds pour toute question à l'égard de laquelle le gestionnaire a soumis une question de conflit d'intérêts. Ainsi, il tente de s'assurer que la démarche projetée du gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds pertinents.

Le comité a procédé à son évaluation annuelle (l' « évaluation annuelle »), au cours de laquelle il a examiné son indépendance, sa rémunération et son efficacité. Lors de l'évaluation annuelle, le comité a aussi examiné la charte écrite, les IP et le manuel du gestionnaire sur les conflits d'intérêts et, le cas échéant, a formulé des recommandations de modifications. Le CEI a confirmé que le comité dans son ensemble fonctionnait de manière positive et efficace.

Le présent rapport est accessible sur le site Web du gestionnaire à PlacementsNEI.com. Vous pouvez aussi en obtenir copie sans frais en communiquant avec le gestionnaire par téléphone au 416 594-6633 ou au 1 888 809-3333, ou par courriel au clientservice@NEInvestments.com. Ce document et d'autres renseignements sur les Fonds NEI se trouvent à l'adresse www.sedarplus.com.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

« Michele McCarthy »

Michele McCarthy, présidente

¹ Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., exerçant ses activités par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., exerçant ses activités sous la dénomination de Placements NEI.

Composition du comité

Le tableau suivant présente les membres actuels du CEI et leurs fonctions principales.

Michele McCarthy, Toronto, Ontario	Présidente, McCarthy Law Professional Corp., et présidente, Independent Review Inc.	Initialement nommée le 6 novembre 2019. Renouvelée jusqu'au 30 septembre 2026
Jean Morisette, Montréal, Québec	Membre de la haute direction retraité du secteur des services financiers	Initialement nommé le 1 ^{er} octobre 2024 pour un an. Renouvelé jusqu'au 31 décembre 2027
Caroline Cathcart, Toronto (Ontario)	Consultante, administratrice indépendante	Initialement nommée le 1 ^{er} octobre 2023. Renouvelée jusqu'au 30 septembre 2027

Le gestionnaire a donné son accord pour le renouvellement du mandat de Michele McCarthy pour une année, jusqu'au 30 septembre 2026.

Jean Morisette a été reconduit dans ses fonctions par le CEI jusqu'au 31 décembre 2027.

Rémunération et indemnisation

Honoraires des membres

Au total, pendant la période visée par le rapport, les membres du CEI ont reçu 90 000 \$.

Répartition des frais du CEI

1. Les frais du CEI ne sont pas attribués aux fonds de fonds (Portefeuilles Sélect, les Portefeuilles Privés et les Portefeuilles Rendement), car ceux-ci paient déjà ces frais par leurs placements dans les Fonds NEI sous-jacents.
2. Pour les autres fonds individuels, les frais du CEI sont répartis au prorata de l'actif net, déduction faite de tout actif interne sous-jacent.

Examen de la rémunération

Le comité examine sa rémunération au moins une fois par année en tenant compte des facteurs suivants :

- I. l'intérêt des Fonds;
- II. la rémunération versée au CEI par les Fonds est juste et raisonnable et reflète les avantages généraux et particuliers dont bénéficia le Fonds;
- III. la nature et l'étendue de la charge de travail de chaque membre du CEI;
- IV. les pratiques exemplaires de l'industrie, y compris

les moyennes de l'industrie et les résultats de tout sondage sur la rémunération du CEI.

Le CEI a déterminé qu'aucune modification de la rémunération de ses membres n'était nécessaire.

Indemnités accordées

Les Fonds et le gestionnaire ont accordé une indemnité contractuelle à chaque membre du CEI dans toute la mesure permise par le *Règlement 81-107*. Aucun montant n'a été versé par les Fonds ou par le gestionnaire aux membres du CEI à titre d'indemnité au cours de la période visée par le présent rapport.

Renseignements sur les avoirs des membres du CEI

Au 30 septembre 2025, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement :

- aucune part des Fonds;
- aucune participation dans le gestionnaire;
- aucune participation dans une personne morale ou une personne physique fournissant des services au gestionnaire ou aux Fonds, à leur connaissance.

Recommandations et approbations

Le 30 mai 2025 – Le gestionnaire a proposé la création d'une nouvelle série M (fiduciaire) pour douze Fonds NEI.

La nouvelle série M intègre les frais de gestion et d'administration, sans commission de suivi, de transfert ou de négociation à court terme dans le cadre d'un programme discrétionnaire des courtiers inscrits. Cette nouvelle série a corrigé plusieurs problèmes opérationnels liés aux frais de négociation supplémentaires qui nuisaient à l'expérience client.

La série M est réservée aux programmes discrétionnaires fondés sur des modèles tiers des courtiers, tels que les comptes à gestion unifiée et autres plateformes de comptes à gestion distincte axés sur des modèles et offerts par des courtiers.

Après avoir examiné les documents présentés par le gestionnaire et après avoir mené une enquête raisonnable, le comité a déterminé que la décision du gestionnaire de créer la série M pour les douze Fonds susmentionnés offrait un résultat juste et raisonnable pour chacun des Fonds.

Instructions permanentes approuvées

Le CEI a approuvé sept IP, qui constituent une approbation ou une recommandation écrite du CEI. Les IP permettent au gestionnaire de prendre les mesures précises prévues dans les IP de manière continue, sans avoir à soumettre la question de conflit d'intérêts ou les mesures qu'il propose

au CEI. Le gestionnaire peut le faire à condition de respecter les conditions de l'IP. Dans chaque cas, l'IP oblige le gestionnaire à respecter sa politique et ses procédures connexes et à faire rapport périodiquement au CEI.

Instruction permanente n° 1 : Application générale.

Cette IP traite d'un certain nombre de conflits d'intérêts, dont les suivants :

1. la facturation (ou l'augmentation des frais) à un Fonds des coûts des services fournis ou organisés par le gestionnaire, en plus de la facturation de frais de gestion au Fonds;
2. la répartition des dépenses partagées entre différents Fonds au sein d'une même famille de Fonds;
3. le prélèvement d'une commission de négociation à court terme ou d'une pénalité de rachat lorsque les parts achetées sont rachetées dans un délai déterminé après l'achat;
4. la répartition des placements entre les Fonds d'une même famille et entre les Fonds et autres comptes gérés par le gestionnaire;
5. la correction des erreurs de valeur liquidative du portefeuille;
6. la correction d'autres erreurs importantes relatives aux opérations des détenteurs de titres;
7. la recherche de la meilleure exécution possible pour les portefeuilles des Fonds;
8. les accords de paiement indirect;
9. la valorisation de certains investisseurs pour obtenir ou maintenir leur placement dans le Fonds;
10. l'exercice de droits de vote par procuration ou la prise d'autres mesures à l'égard des titres détenus par un Fonds;
11. la gestion du portefeuille d'un Fonds en interne ou par une partie liée au gestionnaire, si elle était auparavant assurée par un prestataire de services tiers indépendant;
12. le remplacement des sous-conseillers;
13. le gestionnaire surveille la manière dont un conseiller ou sous-conseiller de portefeuille gère ses propres conflits d'intérêts lorsqu'il fournit des services à un Fonds;
14. les conditions, les frais et les niveaux de service des services impartis lorsque le gestionnaire est susceptible de bénéficier financièrement de tout changement proposé au détriment d'un fonds;
15. les opérations de négociation personnelles et l'acceptation de cadeaux par le personnel du gestionnaire;
16. les gestionnaires de portefeuille individuels investissant dans les mêmes titres qu'un Fonds;
17. la négociation à court terme et la synchronisation des marchés;

18. les services fournis à un Fonds par des entités liées au gestionnaire.

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 1 pendant la période visée.

Instruction permanente n° 2 :

Questions relatives à l'établissement du cours des titres en portefeuille : évaluation des titres à la juste valeur

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 2 pendant la période visée.

Instruction permanente n° 3 :

Questions relatives aux parties liées : un Fond achète des titres souscrits par une entreprise liée au gestionnaire ou à un sous-conseiller.

Le gestionnaire n'a pas eu recours à l'IP n° 3 pendant la période visée par le rapport.

Instruction permanente n° 4 :

Questions relatives aux parties liées : opérations entre Fonds.

Le gestionnaire n'a pas eu recours à l'IP n° 4 pendant la période visée par le rapport.

Instruction permanente n° 5 :

Un Fond achète des titres (de créance ou des actions) émis par une entreprise liée au gestionnaire ou à un sous-conseiller.

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 5 pendant la période visée.

Instruction permanente n° 6 :

Questions relatives aux parties liées : un Fond a recours à des courtiers liés au gestionnaire ou à ses sous-conseillers pour des services de courtage.

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 6 pendant la période visée.

Instruction permanente n° 7 :

Accords d'Invesco

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 7 pendant la période visée.

Des membres du CEI ont siégé au comité des fonds d'investissement énumérés ci-dessous au cours de la période considérée.

Michèle McCarthy : Addenda Capital Inc., EHP Funds Inc., Global X Investments Canada Inc., PIMCO Canada Corp.

Caroline Cathcart : C.S.T. Spark Inc. et Épargne C.S.T. Inc.

Liste des fonds d'investissement de NEI au 30 septembre 2025

Marché Monétaire

1 Fonds du marché monétaire NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds de revenu fixe

2 Fonds d'obligations canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

3 Fonds d'obligations d'impact canadien NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)

4 Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (parts des séries A, C, F, I, M, O, P et PF)

5 Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (parts des séries A, C, F, I, M, O, P et PF)

6 Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)

Fonds de répartition d'actifs/équilibrés

7 Portefeuille NEI rendement conservateur (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

8 Portefeuille NEI rendement équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

9 Fonds équilibré durable mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

10 Fonds croissance et revenu NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions

Fonds d'actions nord-américaines

11 Fonds de dividendes canadiens NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

12 Fonds d'actions canadiennes ER NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)

13 Fonds d'actions canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

14 Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

15 Fonds d'actions américaines ER NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)

16 Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

17 Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions mondiales et internationales

18 Fonds de dividendes mondial ER NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)

19 Fonds de valeur mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

20 Fonds d'actions mondiales ER NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)

21 Fonds de croissance mondiale NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

22 Fonds leaders en environnement NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)

23 Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI (parts des séries A, C, F, I, M et O)

24 Fonds d'infrastructure propre NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)

25 Fonds d'actions internationales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

26 Fonds des marchés émergents NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuilles gérés

27 Portefeuille NEI ER Sélect revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

28 Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

29 Portefeuille NEI ER Sélect équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

30 Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

31 Portefeuille NEI ER Sélect croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

32 Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

33 Portefeuille NEI Impact conservateur (parts des séries A, F et O)

34 Portefeuille NEI Impact équilibré (parts des séries A, F et O)

35 Portefeuille NEI Impact croissance (parts des séries A, F et O)

Portefeuilles privés

36 Portefeuille privé NEI revenu (parts des séries W et WF)

37 Portefeuille privé NEI revenu et croissance (parts des séries W et WF)

38 Portefeuille privé NEI équilibré (parts des séries W et WF)

39 Portefeuille privé NEI croissance (parts des séries W et WF)

Mandats

40 Mandat NEI revenu fixe (parts de série I)

41 Mandat NEI actions canadiennes (parts de série I)

42 Mandat NEI actions mondiales (parts de série I)

43 Mandat NEI rppartition d'actifs sous gestion (parts de série I)

OPC alternatif

44 Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI (parts des séries A, C, F, I, M et O)